



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Marie Toussaint et Caroline Roose se porteront partie civile dans la plainte de L214

Date : Vendredi 19 janvier 2024

Marie Toussaint, eurodéputée écologiste et candidate des écologistes aux élections européennes de 2024, et Caroline Roose, eurodéputée écologiste, ont annoncé aujourd'hui qu'elles se porteront partie civile dans la plainte déposée par L214 contre l'abattoir de Craon en Mayenne.

Face à des images montrant des scènes choquantes d'animaux égorgés alors qu'ils sont encore conscients et certains même découpés vivants, Marie Toussaint et Caroline Roose dénoncent fermement ces actes de cruauté et demandent la fermeture immédiate de l'établissement.

Elles soulignent les défaillances graves de l'établissement mais aussi les services vétérinaires de l'État censés respecter les normes strictes en matière de bien-être animal. Marie Toussaint et Caroline Roose rappellent *"qu'il est inacceptable que de tels actes barbares continuent de se produire dans des établissements qui devraient appliquer strictement la réglementation au regard des souffrances animales engendrées et de la mise en danger des salariés."*

Marie Toussaint et Caroline Roose soulignent également la nécessité d'une action immédiate pour mettre fin à de telles pratiques et appellent à une révision urgente des procédures de contrôle dans les abattoirs pour garantir le respect des normes éthiques et légales.

Marie Toussaint et Caroline Roose concluent : *"Nous espérons que cette plainte contribuera à sensibiliser le public et à susciter des changements significatifs dans le traitement des animaux dans notre société. Au niveau européen, nous continuerons également à œuvrer pour obtenir un plan d'action sur le bien-être animal"*.

Contact Presse :

Benjamin Roudet : Attaché de Presse
benjamin.roudet@ecologie2024.eu - 06 09 83 29 17